

Date Convocation 21/02/2024	<p>Le Vingt Sept Février Deux Mille Vingt Quatre à 19 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de l'île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 17 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Valérie AURIAUX, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Manuela AUGEREAU, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD et Dany HERBRETEAU</p> <p>PROCURATIONS 6 : Michel BRUNEAU, Didier MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD et Line CHARUAU, qui ont donné respectivement procuration à Jean-Marie CAMBRELENG, Manuela AUGEREAU, Isabelle CADOU, Brigitte GIGOU, Judith LE RALLE et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU</p> <p>ABSENTS 4 : Rémy BONNIN, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT et Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Manuella AUGEREAU</p>
Date Affichage 21/02/2024	
Nombre de Conseillers	
- en exercice 27 - présents 17 - procurations 06 - absents 04	

26-PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVEE

Rapporteur : Brigitte GIGOU

Pour mémoire, le montant de la participation communale au fonctionnement des écoles privées pour l'année 2023 fut :

- Pour les élèves (51) de l'école élémentaire Notre Dame : 394,20€ par élève accueilli
- Pour les élèves (36) de l'école maternelle Notre Dame : 1 557,30€ par élève accueilli

Soit un montant total pour l'année 2023 de : 76 167,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat d'association signé entre l'état et la direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique le 21 août 1986, et les différents avenants s'y rapportant.

Considérant que le coût d'un élève de maternelle de l'école du Ponant (école publique de référence) a été pour l'année 2023 de 1 432,30 € (hors dépenses fournitures administratives et pédagogiques),

Considérant que le coût d'un élève d'élémentaire de l'école du Ponant (école publique de référence) a été pour l'année 2023 de 357,10 € (hors dépenses fournitures administratives et pédagogiques)

Considérant que les effectifs de l'ensemble Notre Dame du Port à la rentrée de septembre 2023 étaient de 31 enfants en maternelles, répartis dans deux classes et 57 enfants d'élémentaires répartis dans trois classes,

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

VOTANTS : 23 Abstention : 1 : Emmanuel MAILLARD Pour : 22

♦ **FIXE** le montant de la participation communale au fonctionnement des écoles privées pour 2024 de la manière suivante :

- Pour les élèves (57) de l'école élémentaire Notre Dame : 357,10 € par élève accueilli
- Pour les élèves (31) de l'école maternelle Notre Dame : 1 432,30 € par élève accueilli

Soit un montant total pour l'année 2024 de 64 756 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU